



Projet Régional de Santé de Martinique

Rappels méthodologiques et contenu synthétique
du Cadre d'Orientation Stratégique (COS)
Du Schéma Régional de Santé (SRS)

Et du Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)
des personnes vulnérables

Les évolutions du Projet Régional de Santé (de la 1^{ère} à la 2^{ème} génération)

Rappel du PRS 1

1 Plan Stratégique Régional de Santé déclinant 15 priorités autour des 5 axes stratégiques régionaux

3 Schémas distincts : Prévention, Organisation des Soins (hospitaliers et ambulatoires) et Organisation médico-sociale

Des programmes :

- Télémédecine (PRT),
- Accès à la Prévention et aux soins (PRAPS),
- Veille-Alerte et Gestion des Urgences Sanitaires (VAGUSAN),
- Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC)

Les recommandations de la Cours des Comptes pour le PRS2 : Faire des PRS2 des documents plus opérationnels, plus stratégiques (hiérarchie des objectifs et des priorités) et renforcer les instances et les outils de démocratie sanitaire

Nouveau format pour le Projet Régional de Santé 2 :

Cadre d'Orientation Stratégique (COS)

Propose des orientations stratégiques et leurs résultats attendus à 10

Schéma Régional de Santé (SRS) unique

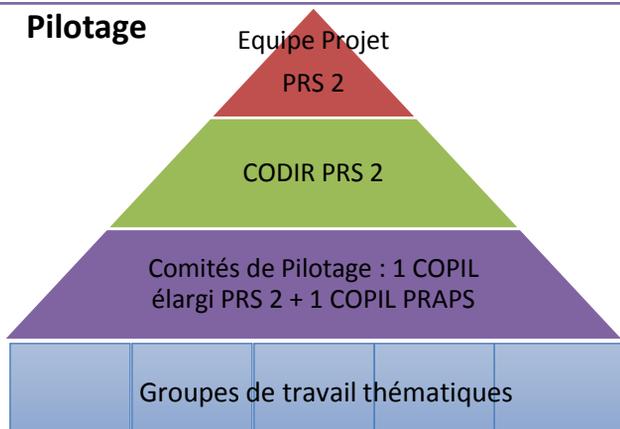
Etablit pour 5 ans les prévisions d'évolution d'organisation de l'offre de santé et définit des objectifs opérationnels

Programme Régional pour l'Accès à la prévention et aux soins (PRAPS)

décline le projet régional pour l'accès aux soins et à la prévention des plus vulnérables

Les principes méthodologiques retenus pour l'élaboration du PRS2

Pilotage



Méthodologie participative :

- Séminaires avec les acteurs pour la définition des orientations du COS
- Groupes de travail thématiques autour du SRS et du PRAPS



Document court, stratégique (COS) et à visée opérationnelle :

- Nombre restreint d'objectifs Stratégiques
- Objectifs opérationnels en nombre limité et pouvant faire l'objet d'un suivi

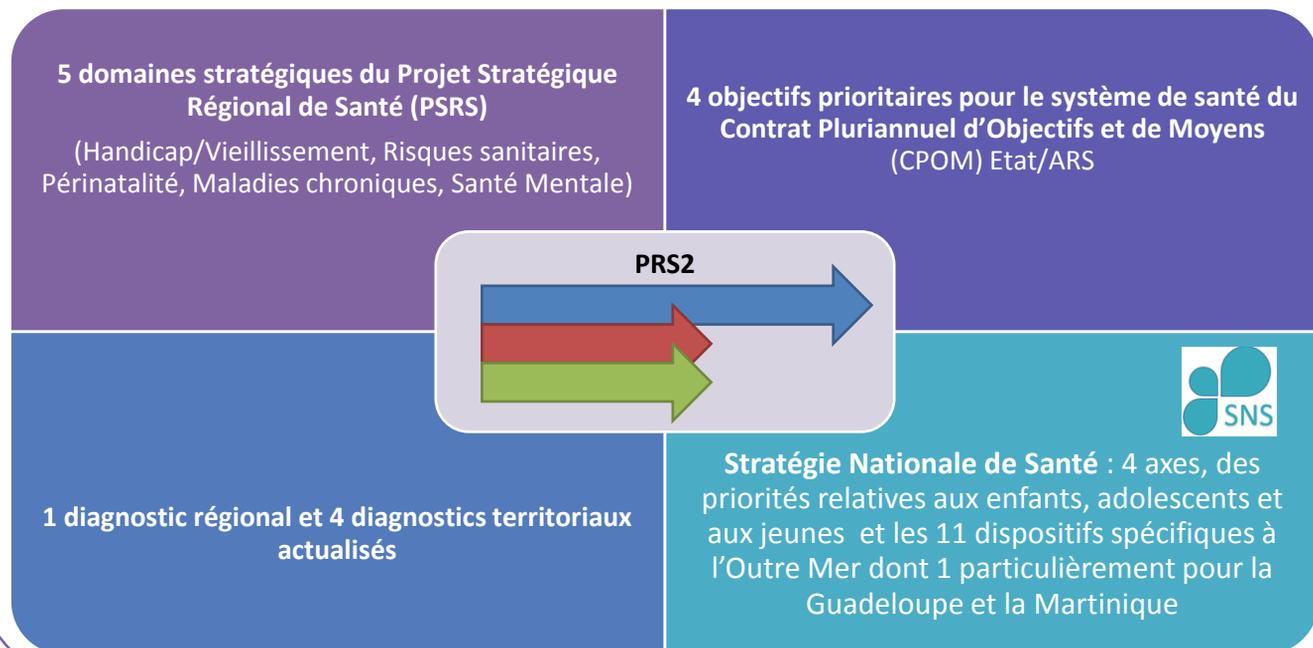


Définition d'un dispositif de suivi et d'animation :

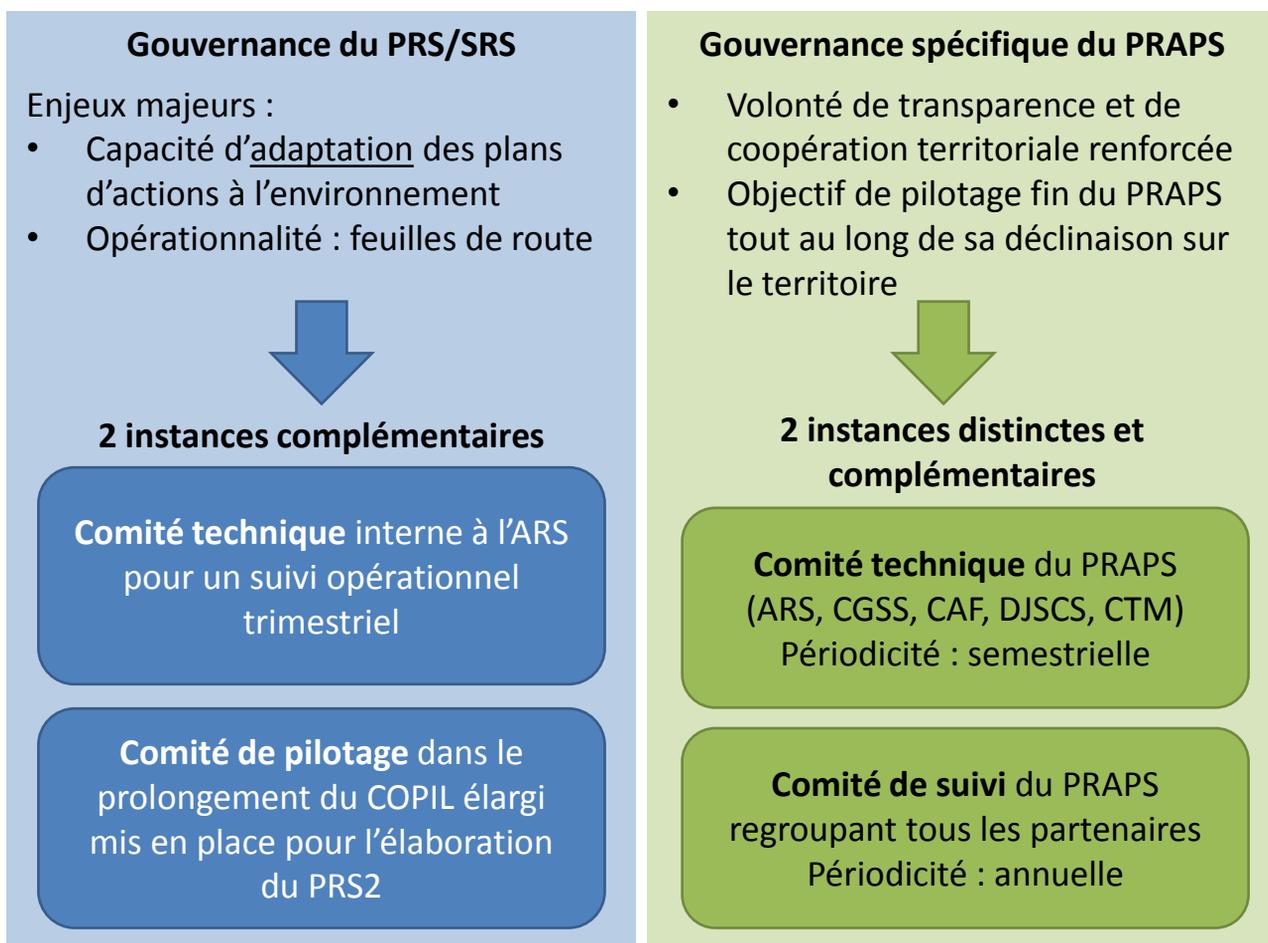
- Indicateurs
- Tableaux de bord
- Périodicité de reporting auprès des partenaires de l'ARS



Le PRS 2 dans son environnement



La gouvernance prévue pour le suivi de la mise en œuvre du PRS2



Le calendrier et déroulement des travaux

Mars 2017 :

Présentation de l'évaluation du PRS 1 et mise en place du COPIL élargi PRS 2

Avril 2017 :

Séminaire Stratégique réunissant l'ensemble des acteurs

Juillet 2017 :

Validation par le COPIL PRS2 de la première version du COS

Juillet – décembre 2017 :

Concertation autour du projet de COS et ajustement du document

Les 2 grandes ambitions régionales

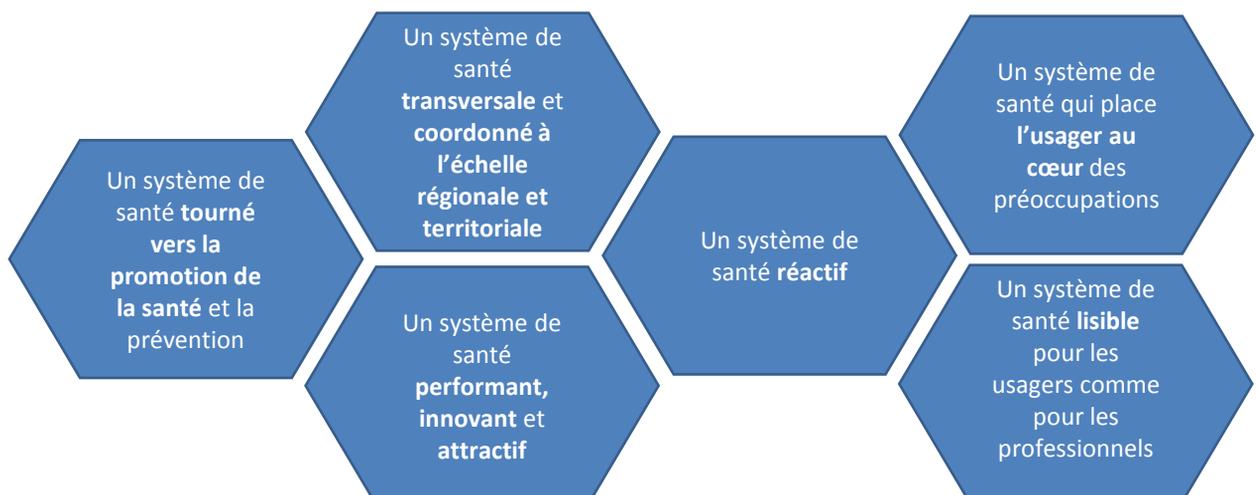
Améliorer l'état de santé de la population en relevant 4 grands enjeux

- Anticiper des effets du **vieillesse** et la perte **d'autonomie** de la population
- Améliorer de la **santé des mères et des enfants** et la lutte contre la mortalité infantile
- Réduire l'impact du **surpoids et de l'obésité** et leurs incidences sur les maladies chroniques (diabète, insuffisance rénale chronique, maladies cardio-vasculaires)
- Améliorer les prises en charge en matière de **Santé Mentale**

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

- Agir sur les difficultés d'**accès aux soins et à la prévention** des populations les plus vulnérables
- Organiser un **maillage territorial** garantissant une égalité d'accès à l'offre de santé

Les adaptations nécessaires du système



Les résultats attendus à 10 ans

- ❑ Une amélioration des indicateurs de périnatalité
- ❑ Une diminution de l'incidence des maladies liées au surpoids et à l'obésité (diabète, insuffisance rénale chronique, maladies cardiovasculaires, maladies ostéoarticulaires)
- ❑ Des risques sanitaires et environnementaux (maladies vectorielles etc.) anticipés et maîtrisés
- ❑ Une amélioration de la performance, de l'efficacité et de l'attractivité du système de santé
- ❑ Un accès équitable à la prévention, aux soins de premier et de second recours et à l'offre médico-sociale, quel que soit le territoire de proximité
- ❑ Des prises en charge pluridisciplinaires et coordonnées autour des personnes, notamment les plus vulnérables
- ❑ Une politique régionale et territoriale de santé coordonnée et partagée par tous les acteurs du territoire
- ❑ Des indicateurs de santé globale (santé physique, psychologique et sociale) en progression

Les 3 orientations et les 8 objectifs régionaux

Développer une culture partagée de la promotion de la santé permettant à chacun de devenir co-auteur de sa santé

Objectif 1 : Placer la promotion de la santé au cœur de toutes les politiques

Objectif 2 : Renforcer les actions et dispositifs de prévention ciblés en visant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

Viser l'excellence du système de santé Martiniquais

Objectif 3 : Renforcer l'attractivité du système de santé

Objectif 4 : Assurer la performance du système de santé, la qualité, la pertinence et la sécurité des soins

Objectif 5 : Améliorer la veille, l'évaluation et la gestion des risques et des crises sanitaires

Objectif 6 : Développer les études, la recherche et l'innovation en santé

Assurer la fluidité des parcours de santé par la définition d'une offre de santé graduée et intégrative en favorisant la coordination des acteurs en tout point du territoire

Objectif 7 : Améliorer l'accès à l'offre de santé et développer les soins de proximité

Objectif 8 : Assurer la coordination des acteurs autour des parcours de santé

Les leviers d'actions transversaux

✓ Garantir la poursuite de la stratégie d'Animation Territoriale et favoriser la coordination des acteurs à l'échelle régionale et locale

✓ Replacer l'utilisateur au cœur du système de santé

Développer l'innovation en santé

✓ Renforcer la coopération régionale caribéenne et entre DOM/COM

✓ Renforcer l'observation et l'évaluation en santé au service du pilotage et de la montée en compétence des acteurs

Le calendrier et déroulement des travaux

Jun/Juillet 2017 :
24 groupes de travail réunis en 2 sessions

Septembre 2017 :
Validation par le COPIL PRS2 de l'architecture du SRS

Septembre 2017 – Janvier 2018 :
Concertation autour du projet de SRS et ajustement du document

L'articulation renforcée avec la stratégie et les plans nationaux

Une attention particulière a été portée à l'adaptation, au niveau régional, des grandes orientations de la Stratégie Nationale de Santé et des autres plans et programmes nationaux, notamment plan de renforcement de l'accès territorial aux soins et celui d'Appui à la Transformation du Système de Santé, sans oublier le Plan National de Santé Publique. Ainsi, l'ensemble des grandes priorités nationales a trouvé une traduction au sein du Schéma Régional de Santé, dont la structuration répond aux problématiques propres à la Martinique.

Sur le plan local, le SRS vient par ailleurs en articulation avec les orientations régionales des autres plans et programmes en vigueur ou à venir (Schéma de l'autonomie 2018 – 2023 de la CTM, PRSE 3, Plan Chlordécone...).



Les leviers à activer pour conduire la politique régionale

✓ La coordination

✓ L'innovation

La formation

✓ La communication / la valorisation de l'existant

✓ La coopération interrégionale et caribéenne

✓ L'observation/ l'évaluation

L'architecture globale du SRS : 3 orientations / 2 types de parcours

Mieux Vivre

- 2 objectifs
- 5 sous objectifs
- 19 priorités opérationnelles
- 74 actions
- 13 indicateurs

Mieux soigner et prendre en charge

- 4 objectifs
- 12 sous objectifs
- 40 priorités opérationnelles
- 129 actions
- 22 indicateurs

Mieux accompagner

- 2 objectifs
- 8 sous objectifs
- 19 priorités opérationnelles
- 56 actions
- 22 indicateurs

Publics cibles

4 parcours
19 priorités opérationnelles
73 actions
24 indicateurs

Problématiques de santé

5 parcours
28 priorités opérationnelles
94 actions
22 indicateurs

Orientation 1 : Mieux vivre

Objectif 1 : Placer la promotion de la santé au cœur de toutes les politiques

Sur la durée du Schéma Régional de Santé il s'agira :

- de structurer une démarche de plaidoyer en promotion de la santé de manière à faire évoluer les représentations des décideurs, des dirigeants, des professionnels (santé, social, éducatif) et de la population Martiniquaise, dans une logique d'« empowerment » mettant en lumière les leviers de chacun pour agir sur la santé.
- de renforcer les interventions en faveur d'un environnement favorable à la santé de la population
- de renforcer la mobilisation citoyenne en faveur de la santé, en cohérence avec les principes d'une politique de promotion de la santé.

1.1 Développer le plaidoyer en promotion de la santé et faire évoluer les représentations pour développer une approche positive de la santé

Liens avec les orientations nationales



Axe 1 – C

Il s'agira dans les 5 ans :

- 1.1.1 Construire et partager une culture et un langage communs en promotion de la santé
- 1.1.2 Développer la recherche et le partage de connaissances en promotion de la santé
- 1.1.3 Susciter les partenariats et l'intersectorialité
- 1.1.4 Développer la promotion de la santé et faire évoluer les représentations auprès du grand public

Il s'agira dans les 5 ans :

- 1.2.1 Améliorer la connaissance des risques auxquels est exposée localement la population et des enjeux d'un développement intégrant la santé environnementale
- 1.2.2 Développer l'utilisation des outils et principes de la promotion de la santé dans les politiques d'aménagement, et d'équipement des collectivités
- 1.2.3 Faire évoluer la conscience de tous sur l'impact des déterminants environnementaux et des comportements individuels sur la santé et la qualité de vie
- 1.2.4 Réduire l'exposition de la population au Chlordécone en mettant en œuvre une action spécifique de prévention et de protection des populations vulnérables

1.2 Créer et développer des environnements favorables et facilitateurs

Liens avec les orientations nationales



Axe 1 – B + Objectif spécifique Martinique/Guadeloupe

1.3 Développer les démarches communautaires en santé et renforcer la démocratie en santé

Liens avec les orientations nationales



Axe 4 – B

Il s'agira dans les 5 ans :

- 1.3.1 Favoriser la mobilisation des professionnels, des représentants usagers et des citoyens dans les instances publiques (réglementaire)
- 1.3.2 Valoriser et légitimer les actions des représentants des usagers
- 1.3.3 Créer les conditions favorables à la participation de la population à la démocratie en santé

Objectif 2 : Renforcer et valoriser les actions et dispositifs de promotion et de prévention ciblés

Outre le déploiement et la structuration d'une politique globale de promotion de la santé irriguant l'ensemble des politiques publiques, il s'agira, sur la durée du Schéma, de renforcer certains dispositifs de prévention ciblés :

En direction des jeunes enfants, des enfants et adolescents, dans la mesure où il est reconnu que consacrer une grande partie des ressources aux approches précoces permet de meilleurs retours sur investissements,

Autour de priorités de santé publique dont notamment la promotion d'une alimentation favorable à la santé, d'une activité physique régulière, ainsi que dans le champ de la santé sexuelle et reproductive.

Certains des dispositifs de prévention évoqués ici se retrouvent également dans la définition des « parcours de santé » thématiques ou populationnels – la prévention étant conçue comme faisant partie intégrante de la notion de « parcours ».

2.1 Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé

Liens avec les orientations nationales



Axe 1 - A et C + Priorités spécifiques enfant, adolescent et jeune – Objectif 3

Il s'agira dans les 5 ans :

- 2.1.1. Renforcer et structurer les interventions en milieu scolaire
- 2.1.2. Soutenir et développer les aptitudes individuelles

Il s'agira dans les 5 ans :

- 2.2.1. Favoriser et promouvoir une alimentation favorable à la santé
- 2.2.2. Développer des actions visant à promouvoir une activité physique régulière
- 2.2.3. Promouvoir la santé sexuelle et l'éducation à la sexualité
- 2.2.4. Renforcer les interventions de prévention et de dépistage des IST
- 2.2.5. Renforcer la prévention bucco-dentaire auprès des personnes vulnérables
- 2.2.6. Améliorer la couverture vaccinale de la population

2.2 Renforcer la prévention autour de priorités de santé publique

Liens avec les orientations nationales



Axe 1 - A et C + Axe 3 – A

Orientation 2 : Mieux soigner et prendre en charge

Objectif 3 : Renforcer la démographie des professionnels de santé

En Martinique, le système de santé fait face à des problématiques fortes, auxquelles il convient de répondre, et qui avaient par ailleurs déjà été identifiées dans la feuille de route régionale déclinant la Stratégie de Santé pour les Outre-Mer.

La **démographie médicale fragile** est un des freins au renforcement de l'accès et de la qualité du système de santé martiniquais mis en avant de manière récurrente par les acteurs du territoire. Le vieillissement attendu d'une partie des professionnels de santé de ville, conjugué aux difficultés de recrutement de certains professionnels au niveau des établissements de santé sont des risques qui pèsent aujourd'hui sur le système de santé Martiniquais et qu'il convient de juguler dès à présent.

Pour ce faire, il s'agit, à court et moyen termes, de **favoriser de nouvelles installations**, en facilitant les démarches des professionnels, en soutenant la formation des jeunes, et le développement de nouveaux modes de travail, potentiellement plus attractifs pour une nouvelle génération de professionnels.

3.1 Améliorer l'attractivité du territoire

Liens avec les orientations nationales



Dispositions spécifiques à l'Outre-Mer -
Objectif 6

Il s'agira dans les 5 ans :

- 3.1.1 Déployer des mesures spécifiques pour renforcer l'attractivité du territoire
- 3.1.2 Améliorer l'attractivité des établissements de santé

Il s'agira dans les 5 ans :

- 3.2.1 Développer un portail unique d'information pour les professionnels, en lien avec l'Assurance Maladie, les collectivités, les Ordres et URPS
- 3.2.2 Accompagner les porteurs de projets de structures d'exercice coordonné et pérenniser les dispositifs déjà existants
- 3.2.3 Développer les lieux de terrains de stage ambulatoire pour les étudiants
- 3.2.4 Favoriser l'exercice mixte public / privé

3.2 Renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients

Liens avec les orientations nationales



Axe 1 - A et C + Axe 3 - A

3.3 Développer l'accompagnement des jeunes aux métiers médicaux et paramédicaux

Liens avec les orientations nationales



Dispositions spécifiques à l'Outre-Mer -
Objectif 7

Il s'agira dans les 5 ans :

- 3.3.1 Mettre en place une faculté de plein exercice
- 3.3.2 Faciliter l'accès à la formation initiale et continue

Objectif 4 : Assurer la performance du système de soins et la qualité, la pertinence et la sécurité des soins

La qualité du service rendu aux patients et usagers est une priorité, qui se conjugue à un objectif de soutenabilité et de performance du système de santé : il s'agit de faire en sorte que le patient soit pris en charge au bon endroit, dans des délais rapides, par des professionnels qualifiés, juste le temps nécessaire, dans de bonnes conditions. La formation continue des professionnels du sanitaire ou du médico-social, tout comme la structuration des filières de soins coordonnés, sont autant d'objectifs à poursuivre dans une perspective d'amélioration continue. La nécessité de rechercher l'efficacité de l'offre hospitalière a été soulignée au niveau national, et constitue le premier axe du Plan Pluriannuel Régional de Gestion du Risque et d'Efficacité du Système de Soins.

Les déclinaisons de ce 4^e objectif du Schéma Régional de Santé renvoient aux évolutions souhaitées pour le système de santé, et définies dans le COS :

- Renforcer en continu sa qualité et son efficacité, et adapter l'offre aux besoins de santé ;
- Assurer sa réactivité et sa capacité à gérer les risques et les situations de crises sanitaire.

4.1 Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins

Liens avec les orientations nationales



Axe 3 / Dispositions spécifiques à l'Outre-Mer - Objectif 8

Il s'agira dans les 5 ans :

- 4.1.1 Consolider l'organisation régionale des vigilances et de l'appui à la gestion des risques et à la sécurité des soins
- 4.1.2 Accompagner les établissements de santé et médico-sociaux dans le cadre de la contractualisation (CPOM) pour le déploiement d'actions d'amélioration de la qualité, notamment au regard de la certification
- 4.1.3 Renforcer la formation et l'expertise des professionnels de santé et mettre l'accent sur l'évaluation des pratiques professionnelles et la prévention
- 4.1.4 Améliorer la pertinence des prescriptions, des actes, des examens et des hospitalisations

Il s'agira dans les 5 ans :

- 4.2.1 Développer l'utilisation d'outils de pilotage et de suivi au sein des établissements
- 4.2.2 Favoriser les mutualisations d'activités logistiques et magasins (y compris pour les produits de santé)
- 4.2.3 Développer les alternatives à l'hospitalisation complète correspondant à un « Virage ambulatoire »
- 4.2.4 Opérer le « virage médico-social » pour répondre aux besoins liés à la perte d'autonomie

4.2 Renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients

Liens avec les orientations nationales



Axe 3 – A

4.3 Assurer une gestion patrimoniale performance en déclinaison de la transformation de l'offre



Liens avec les orientations nationales
Axe 3 – A + Dispositions spécifiques à l'Outre-Mer - Objectif 4

Il s'agira dans les 5 ans :

- 4.3.1 Garantir l'adaptation architecturale du parc immobilier de santé (sanitaire et médico-social) à l'évolution de l'offre et aux normes en vigueur
- 4.3.2 Favoriser l'installation d'équipements structurants

Il s'agira dans les 5 ans :

- 4.4.1 Opérer une mise à niveau de la sécurité des systèmes d'information de toutes les structures de la région (ETS, laboratoire de biologie médicale, centre d'imagerie et de radiologie, etc.)
- 4.4.2 Renforcer la sensibilisation et l'acculturation des utilisateurs des SIS
- 4.4.3 Animer et coordonner une démarche sécurité au niveau régional
- 4.4.4 Préparer la mise en application de la RGPD

4.4 Promouvoir des systèmes d'information performants

Liens avec les orientations nationales



Axe 3 – A

4.5 Améliorer l'efficience organisationnelle de l'offre de premier recours et des transports / transferts sanitaires



Liens avec les orientations nationales
Dispositions spécifiques à l'Outre-Mer - Objectif 9

Il s'agira dans les 5 ans :

- 4.5.1 Renforcer le dispositif de permanence des soins ambulatoires
- 4.5.2 Optimiser le dispositif des transports sanitaires
- 4.5.3 Optimiser et prioriser les transferts et évacuations sanitaires

Objectif 5 : Améliorer la veille, l'évaluation et la gestion des risques et des crises sanitaires

Le SRS comporte un volet spécifique visant à prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement et, le cas échéant, aux autres pathologies infectieuses existantes ou émergentes. Des objectifs opérationnels sont définis dans le cadre du SRS afin d'organiser la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles déclinées dans le cadre du dispositif «ORSAN», qui vise à déterminer les mesures nécessaires pour que le système de santé puisse répondre dans les meilleures conditions à tous types d'événements exceptionnels et/ou d'une intense gravité.

5.1 Consolider l'organisation de la veille et sécurité sanitaires



Liens avec les orientations nationales

Axe1 – B + Axe 3 – B + Dispositions spécifiques à l'Outre-Mer -Objectif 3

Il s'agira dans les 5 ans :

- 5.1.1 Développer et renforcer la surveillance
- 5.1.2 Faire évoluer les plans et les outils de prévention et de lutte contre les maladies zoonotiques
- 5.1.3 Promouvoir la culture du signalement et poursuivre l'application du Règlement Sanitaire International

Il s'agira dans les 5 ans :

- 5.2.1 Améliorer la réponse de l'ARS aux Situations Sanitaires Exceptionnelles (SSE) et veiller à une bonne articulation avec les partenaires régionaux et zonaux
- 5.2.2 Finaliser l'élaboration d'ORSAN et rendre opérationnel
- 5.2.3 Développer la formation et la communication sur les urgences sanitaires
- 5.2.4 Organiser des exercices de crise régulièrement et systématiser les RETEX
- 5.2.5 Améliorer la coordination zonale face à la gestion des SSE

5.2 Consolider le dispositif de gestion des situations sanitaires exceptionnelles

Liens avec les orientations nationales



Axe 3 – B + Dispositions spécifiques à l'Outre-Mer -Objectif 4

Objectif 6 : Développer l'observation, l'évaluation, la recherche et l'innovation en santé

Le développement de l'observation et de l'évaluation en santé est nécessaire pour faire émerger des pratiques et des traitements toujours plus innovants, mais aussi pour orienter les interventions de promotion de la santé, de prévention et de prise en charge des pathologies.

Toutes ces pratiques s'exercent à plusieurs niveaux : depuis la recherche biologique (au niveau cellulaire et infra, par exemple dans le cadre de la génomique) jusqu'à la recherche clinique (au niveau des individus) et la recherche en santé publique (au niveau de la santé de la population).

Dans un contexte de concurrence accrue et de tension budgétaire, la recherche en santé publique doit être contextualisée et ciblée en fonction des expériences acquises sur le terrain et à la suite d'évaluations. Ainsi, afin de parvenir à des résultats concrets au bénéfice de la santé de la population, les enjeux liés à cette thématique reposent sur le besoin de :

- Mobiliser et d'utiliser l'ensemble des connaissances disponibles et acquises, qu'elles soient issues de l'observation et de la surveillance, de la recherche, ou de l'évaluation des actions menées
- Renforcer les outils et les dispositifs de suivi-évaluation, de manière à concevoir un système d'observation permettant l'évaluation et le réajustement en continu des interventions de l'ARS et de ses partenaires
- Améliorer la connaissance et la recherche, en privilégiant une dimension régionale Antilles-Guyane, en ciblant notamment deux champs d'investigation : les cancers et la périnatalité (prévention / prise en charge des enfants vulnérables)

6.1 Améliorer la connaissance et la recherche sur les thématiques ciblées à l'échelle régionale Antilles – Guyane et à l'échelle de la Martinique



Liens avec les orientations nationales

Axe 3 – A + Axe 4 – A + Dispositions spécifiques à l'Outre-Mer -Objectif 7

Il s'agira dans les 5 ans :

- 6.1.1 Développer les dispositifs d'observation et de connaissance des états de santé des populations ultramarines
- 6.1.2 Favoriser la coopération régionale, interrégionale et internationale dans le champ de la recherche
- 6.1.3. Développer l'observation des parcours de santé des femmes enceintes et enfants à risques
- 6.1.4. Développer la recherche et l'observation dans le champ de la cancérologie

Il s'agira dans les 5 ans :

- 6.2.1. Développer les outils d'évaluation en santé publique
- 6.2.2. Améliorer la visibilité et la lisibilité des interventions des acteurs médico-sociaux

6.2 Renforcer les outils et les dispositifs de suivi-évaluation

Liens avec les orientations nationales



Axe 3 – A + Axe 4 – A

Les principales évolutions de l'offre envisagées

Démographie des professionnels de santé

- Croissance du nombre de professionnels de santé installés dans les zones fragiles et à l'échelle de la Martinique
- Mise en place d'un centre d'expertise régionale sur les maladies neurodégénératives

Performance du système

- Mise en œuvre du projet médical du CHU de Martinique et du GHT Centre-Sud
- Déploiement de l'offre d'hospitalisation à domicile (HAD)
- Développement de l'offre en Hôpital de jour (HdJ)
- Mise en place de projets innovants pour densifier l'offre médico-sociale
- Implantation d'un cyclotron et de 1 TEP Scan
- Installer une IRM dédiée à la pédiatrie
- Reconstruction du Centre Hospitalier du Saint-Esprit
- Reconstruction du Centre hospitalier de la Trinité
- Transformation de l'Hôpital des Trois Ilets
- Transfert des capacités de psychiatrie de Balata vers Mangot Vulcin
- Implantation d'un robot chirurgical dans le cadre du partenariat public-privé autour de la chirurgie, notamment en cancérologie
- Implantation d'une Unité de Thérapie Cellulaire (UTCM)
- Projet médical partagé entre le CHUM et le CHU de Guadeloupe
- Mise en œuvre d'un portail Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) régional et d'une communauté des Référents SI
- Garde ambulancière de jour
- Tableaux de gardes partagés entre le secteur hospitalier et le champ ambulatoire

Orientation 3 : Mieux vivre

Objectif 7 : Améliorer l'accès à l'offre de santé et développer les soins de proximité

Comme d'autres territoires d'outre-mer et dans une autre mesure en France métropolitaine, la Martinique est marquée par de fortes inégalités sociales et territoriales de santé. Ces inégalités concernent l'exposition aux risques, mais aussi l'accès à l'offre de soins, que celui-ci soit limité par des obstacles financiers ou par l'insuffisance d'offre. Des dispositifs spécifiques doivent permettre de répondre aux besoins des personnes particulièrement éloignées de l'offre de santé.

Ainsi l'objectif de la stratégie régionale de santé est de :

- Renforcer l'accessibilité géographique de l'offre de soins en visant un renforcement du maillage territorial et une utilisation plus rationnelle des ressources existantes ;
- Développer les dispositifs favorisant « l'aller-vers » ou la mobilité des publics cibles, prioritairement dans le champ de la prévention et des soins de premier recours.

7.1 Renforcer l'accessibilité géographique de l'offre de soins

Liens avec les orientations nationales



Axe 3 – A

Il s'agira dans les 5 ans :

- 7.1.1. Faire évoluer la permanence des soins en vue d'assurer à toute la population un accès à une prise en charge des urgences vitales dans un délai de 30 minutes maximum
- 7.1.2. Renforcer les coopérations entre les professionnels de santé vue de faciliter l'accès à l'offre de soins et d'optimiser les ressources médicales et paramédicales

Il s'agira dans les 5 ans :

- 7.2.1. Lever les freins à l'accès aux soins liés à la mobilité
- 7.2.2. Faciliter l'accès aux dispositifs de prévention et de prise en charge dans le champ de la santé sexuelle et reproductive

7.2 Capitaliser les dispositifs existants en matière de prévention

Liens avec les orientations nationales



Axe 2 – A

7.3 Mettre en œuvre la révolution numérique en santé et abolir les distances

Liens avec les orientations nationales



Axe 2 – B + Axe 3 – A

Il s'agira dans les 5 ans :

- 7.3.1. Accompagner l'équipement des structures de santé pour le déploiement de la télémédecine
- 7.3.2. renforcer le territoire de soins numérique

Il s'agira dans les 5 ans :

- 7.4.1 Développer une offre dédiée soins palliatifs et douleur pédiatrique
- 7.4.2 Assurer un accès fluide et adapté aux soins palliatifs et aux dispositifs de prise en charge de la douleur
- 7.4.3 Consolider l'offre de soins palliatifs et de prise en charge de la douleur

7.4 Garantir l'accès aux soins palliatifs et aux dispositifs de prise en charge de la douleur

Liens avec les orientations nationales

Plan national pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie

Objectif 8 : Assurer la coordination des acteurs autour des parcours de santé à l'échelle régionale et locale

L'organisation de l'offre de santé en Martinique doit garantir à chaque citoyen à la fois la qualité des prises en charge, leur accessibilité et leur efficience tout au long du parcours de santé. Dans ce but, les agences régionales de santé, en lien avec les collectivités territoriales et les autres acteurs de la santé, ont la responsabilité d'encourager les initiatives locales de coopération et de coordination afin d'offrir au patient un parcours de santé fluide.

Plusieurs enjeux concourent à cet objectif d'amélioration de la coordination des acteurs à l'échelle régionale et locale. Parmi eux, la structuration de filières de soins interrégionales et la définition d'un circuit du patient étranger, en coopération avec les autres DFA. Egalement, le fait de doter la région d'outils de coordination tels que :

- Le renforcement de l'appui aux professionnels de premier recours pour les situations complexes (PTA, réseaux de santé)
- Le développement des coopérations formalisées entre secteurs
- Le déploiement progressif d'un bouquet de services numériques auprès des acteurs participant à la coordination des parcours

Par ailleurs, afin de limiter les ruptures dans les parcours de santé - de la prévention à la prise en charge, la réadaptation et le suivi, plusieurs mesures devront défendre:

- Une meilleure prise en compte de l'environnement social et familial (notamment des aidants) des personnes, ce qui passe entre autres par la reconnaissance de l'expertise d'usage
- Une vision régionale des parcours avec un renforcement de la coordination des interventions des acteurs par la poursuite / la mise en place d'instances régionales.

8.1 Assurer la structuration des parcours de santé, de la prévention à la prise en charge, la réadaptation et le suivi

Liens avec les orientations nationales



Axe 3 – A

Il s'agira dans les 5 ans :

- 8.1.1. Renforcer l'appui aux professionnels de premier recours pour la définition de parcours de santé pour les situations complexes
- 8.1.2. Améliorer et structurer la coopération entre le champ sanitaire et le secteur médico-social pour fluidifier et faciliter le parcours des usagers

Il s'agira dans les 5 ans :

- 8.2.1. Dynamiser, renforcer les dispositifs de pair-aidance et la reconnaissance de l'expertise d'usage
- 8.2.2. Soutenir les proches aidants pour prévenir leur essoufflement

8.2 Mieux prendre en compte l'environnement social et familial des personnes**Liens avec les orientations nationales**

Axe 4 – B

8.3 Favoriser l'émergence d'outils numériques innovants, interopérables et intégratifs**Liens avec les orientations nationales**

Axe 3 – A + Axe 4 – A

Il s'agira dans les 5 ans :

- 8.3.1. Déployer progressivement un bouquet de services numériques auprès des acteurs participant à la coordination des parcours (SNACS)
- 8.3.2. Poursuivre la mise en place du cadre commun e-Santé
- 8.3.3. Poursuivre le déploiement du SI clinique mutualisé
- 8.3.4. Initier la mise en œuvre d'un SI Médico-social

8.4 Favoriser la coopération interrégionale et internationale**Il s'agira dans les 5 ans :**

- 8.4.1. Assurer une coordination des Offres de Soins entre Départements Français d'Amérique
- 8.4.2. Assurer la structuration de filières de soins interrégionales et définir un circuit du patient étranger

Liens avec les orientations nationales

Axe 4 – C / Dispositions spécifiques aux Outre-Mer - Objectif 10

Les principales évolutions de l'offre envisagées**Accès à l'offre de santé et développement des soins de proximité**

- Consultations avancées au sein des MSP et Centres de Santé
- Adhésions aux protocoles de délégation de tâches
- Mise en place de médecins correspondants du SAMU (MCS)
- Convention inter-établissements visant à structurer des filières courtes de prise en charge aux urgences
- Généralisation du déploiement d'équipements de télémédecine dans les établissements de santé, médico-sociaux et structures d'exercice coordonné
- Création d'une consultation pédiatrique au Centre d'évaluation et de traitement de la Douleur (CETD)
- Mise en place d'une équipe ressource pédiatrique douleur et soins palliatifs

Coordination des acteurs

- Mise en place d'une PTA
- Poursuite du repositionnement des réseaux de santé pour assurer l'appui aux professionnels de premier recours
- Evolution des places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour
- Déploiement du DMP, du DP, du DCC, du DPI et de SI de suivi des orientations
- Structuration de filières interrégionales

Parcours de santé et de vie prioritaires

L'amélioration de la coordination est l'un des principaux enjeux des « Parcours de Santé ». A l'échelle d'un territoire comme la Martinique, ils vont ainsi permettre de créer des espaces de discussion et de coordination mobilisant les acteurs clefs porteurs de dispositifs ou d'actions.

Ces espaces, outre le renforcement de l'interconnaissance des missions des uns et des autres, peuvent alimenter la définition des orientations régionales, mobilisant l'expertise des acteurs de terrain. Dans ce cadre, dans la stratégie régionale de santé, il sera donc nécessaire de structurer le territoire en espaces de concertation et de réflexion mobilisant les acteurs appropriés, en plus des réseaux existants.

Par ailleurs, l'objectif sera également d'améliorer la lisibilité des interventions de chacun des acteurs ainsi que l'interconnaissance de leurs missions. Au regard de ces objectifs, les résultats attendus d'ici 5 ans apparaissent être :

- Une structuration d'espaces de concertation et de réflexion mobilisant les acteurs idoines – sans redondance avec les dispositifs déjà existants (dont les réseaux de santé)
- Une amélioration de la lisibilité des interventions des acteurs
- Une amélioration de l'interconnaissance des missions des acteurs
- Une déclinaison de la politique de handicap portée par l'ARS et la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) sur les territoires de santé de proximité

Femmes enceintes et nouveau-nés

Liens avec les orientations nationales



Priorités spécifiques à la politique de santé de l'enfant, de l'adolescent et du Jeune - Objectif 1 / Dispositions spécifiques aux Outre-Mer - Objectif 1 – Disposition concernant particulièrement la Martinique et la Guadeloupe

Il s'agira dans les 5 ans :

1. Agir dès la grossesse, à l'accouchement et durant la période néonatale sur les facteurs qui peuvent affecter la santé et le développement psychomoteur des enfants
2. Sécuriser la grossesse et l'accouchement en améliorant la coordination pluridisciplinaire du parcours de santé des femmes enceintes
3. Garantir l'accès à des filières de soins de sur-spécialité et le suivi des enfants à risque coordonnés et efficaces dans une logique interrégionale (Antilles – Guyane – Caraïbe)
4. Faciliter l'accès le plus précocement possible à l'IVG et diminuer le recours aux IVG itératives
5. Assurer une prise en charge spécifique de la vulnérabilité psychiatrique et/ou psychologique chez la femme enceinte

Les principales évolutions de l'offre envisagées

- Déployer un carnet de maternité dématérialisé
- Adaptation du nombre de maternité en activité au regard de la diminution de la natalité et des exigences de sécurité

Il s'agira dans les 5 ans :

1. Favoriser le repérage précoce des situations de vulnérabilité sociale et psychologique (souffrance / mal-être...) – de manière coordonnée
2. Faciliter l'accès à un soutien psychologique pour les adolescents et renforcer l'accompagnement disponible
3. Renforcer l'information sur les droits liés à la santé (couverture maladie, ouverture des droits) et les dispositifs existants
4. Favoriser l'accès aux soins des jeunes en situation de précarité (qui ne peuvent pas prétendre aux dispositifs type CMU-C ou aides exceptionnelles)

Enfants et jeunes**Liens avec les orientations nationales**

Axe 3 – A / Priorités spécifiques à la politique de santé de l'enfant, de l'adolescent et du Jeune - Objectifs 2 et 5

Les principales évolutions de l'offre envisagées

- Renforcer la consultation santé au niveau de l'université

Personnes en situation de handicap**Liens avec les orientations nationales**

Axe 1 – C / Axe 2 - A / Axe 3 – A / Priorités spécifiques à la politique de santé de l'enfant, de l'adolescent et du Jeune - Objectif 6

Il s'agira dans les 5 ans :

1. Améliorer le repérage et le dépistage pour une orientation et une prise en charge plus précoces
2. Renforcer l'engagement des acteurs en faveur de l'accessibilité aux soins pour les personnes en situation de handicap
3. Améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de handicap aux urgences
4. Consolider, faire évoluer et moderniser l'offre à destination des personnes en situation de handicap
5. Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap par une amélioration des accompagnements

Les principales évolutions de l'offre envisagées

- Réorganisation de l'offre de CAMSP
- Développement de consultations pluridisciplinaires pour les situations plus complexes (niveau 2)
- Développement de l'offre en places d'ESAT (orientation psy, autiste, ...), sections à temps partiel, SAVS/SAMSAH, foyers de vie, et pour les enfants avec déficience motrice
- Mise en place du dispositif intégré d'ITEP
- Développement d'offres innovantes en lien avec la RAPT

Il s'agira dans les 5 ans :

1. Repérer de façon précoce les personnes fragiles et agir en prévention de façon graduelle
2. Favoriser le maintien à domicile dans des conditions dignes et respectueuses des capacités et attentes de la personne âgée
3. Favoriser le lien ville hôpital et éviter les hospitalisations inadéquates
4. Favoriser le travail coordonné des acteurs en santé autour des problématiques « parcours »
5. Innover en matière d'accueil et d'hébergement

Personnes âgées et en perte d'autonomie

Liens avec les orientations nationales



Axe 1 – A et C + Axe 3 – A

Les principales évolutions de l'offre envisagées

- Développement de l'offre gériatrique en proximité et des SPASAD
- EHPAD à domicile et petites unités d'hébergement collectifs pour personnes âgées

Maladies chroniques

Liens avec les orientations nationales



Axe 1 – C / Priorités spécifiques à la politique de santé de l'enfant, de l'adolescent et du Jeune - Objectifs 2 / Dispositions spécifiques aux Outre-Mer - Objectif 2

Il s'agira dans les 5 ans :

1. Sensibiliser les professionnels de santé à la culture de prise en charge et de suivi des maladies chroniques
2. Améliorer la prise en charge des patients en surpoids ou obèses
3. Améliorer l'accès au dépistage et à la prise en charge précoces des maladies rénales chroniques
4. Assurer localement la déclinaison des orientations nationales en faveur de la prise en charge des IRC
5. Poursuivre et renforcer les actions en faveur de la prévention et de la prise en charge des risques cardio-vasculaires
6. Améliorer la coordination des acteurs autour du parcours des patients avec une maladie chronique
7. Améliorer le suivi, la surveillance et la prise en charge des patients diabétiques

Les principales évolutions de l'offre envisagées

- Renforcement de la radiologie interventionnelle

Il s'agira dans les 5 ans :

1. Faire évoluer le dépistage du cancer
2. Améliorer la coordination du parcours de soins et de santé
3. Structurer et promouvoir les filières spécifiques de la cancérologie (pédiatrie, fertilité, sexualité, génétique)
4. Adapter l'offre de soins, mutualiser et coopérer, « Développer l'adéquation praticiens et équipements »
5. Développer la recherche et l'innovation en santé
6. Développer les soins de support et de bien-être

Cancers**Liens avec les orientations nationales**

Axe 1 – C

Les principales évolutions de l'offre envisagées

- Structuration de la prise en charge médico-chirurgicale des cancers urologique, et notamment de la Prostate
- Lits de Soins Palliatifs en Onco-Hématologie
- Développement d'une offre de soins supports post-cancers
- Structuration d'une offre onco-fertilité MARTINIQUE
- Renforcer la consultation d'oncogénétique
- Soutenir l'anatomopathologie
- Développer les PPS et PPAC
- Intégrer la recherche des consommations tabac, alcool chez les personnes ayant un cancer et les accompagner au sevrage

Addictions**Liens avec les orientations nationales**

Axe 1 – C / Axe 2 - A / Axe 3 – A /
Priorités spécifiques à la politique de santé de l'enfant, de l'adolescent et du Jeune - Objectif 6

Il s'agira dans les 5 ans :

1. Renforcer les interventions et le repérage précoces auprès des adolescents et des jeunes
2. Développer la proximité et les dispositifs « d'aller-vers » pour les publics désocialisés qui ne se tournent pas vers les soins
3. Améliorer la prise en charge des comorbidités psychiatriques
4. Renforcer la couverture territoriale de l'offre de niveau 3
5. Favoriser la réinsertion des usagers en post-cure et des sortants de prison avec une problématique d'addiction

Les principales évolutions de l'offre envisagées

- Mise en place d'une unité d'addictologie supplémentaire
- Mise en place d'une CJC et un « point écoute » dans le sud
- Mise en place d'une ELSA pouvant intervenir dans les établissements du Sud

Il s'agira dans les 5 ans :

1. Améliorer la prévention et le repérage précoce des troubles en santé mentale
2. Améliorer l'accès aux soins somatiques pour les personnes souffrant de troubles psychiatriques
3. Améliorer la coordination des acteurs en santé mentale à l'échelle régionale et locale pour améliorer le parcours de vie des personnes souffrant de troubles psychiatriques
4. Développer l'accès aux psychothérapies en CMP (enfants et adultes)
5. Améliorer les réponses aux situations de crise pour l'adulte et l'adolescent
6. Développer les alternatives à l'hospitalisation et les solutions de logement et hébergement intermédiaires et favoriser les liens avec les structures d'aval
7. Développer l'accès et les dispositifs de géronto-psychiatrie

Santé mentale

Liens avec les orientations nationales



Axe 3 – A

Les principales évolutions de l'offre envisagées

- Transfert des capacités de psychiatrie de Balata vers Mangot Vulcin (cf. 4.3.1)
- Développement des alternatives à l'hospitalisation
- Mise en place d'une consultation de post-urgence (IDE et médecin)
- Réouverture de l'unité d'hospitalisation post-urgences du CHUM
- Hôpitaux de jour pour enfant
- Déploiement du dispositif CLSM (Conseils Locaux de Santé Mentale) et du Plan Territorial de Santé Mentale (PTSM)
- Développement et structuration de la géronto-psychiatrie

Maladies rares

Liens avec les orientations nationales

Plan National Maladies Rares

Il s'agira dans les 5 ans :

1. Assurer plus de visibilité sur la connaissance et la prise en charge de l'ensemble des maladies rares en Antilles-Guyane, à la fois en direction des professionnels de santé, de la population générale et des décideurs
2. Consolider et pérenniser les ressources humaines et financières consacrées à la prise en charge des maladies rares
3. Mettre en œuvre à la Martinique les recommandations du prochain Plan National Maladies Rares
4. Améliorer la coordination des actions autour d'un programme régional « Drépanocytose »

Le calendrier et déroulement des travaux

Juin-Juillet 2017 :
Groupes SRS Jeunes,
PH, Personnes sous
main de justice

Juillet 2017 :
Validation par le COFIL
PRAPS de la liste des
publics cibles

Septembre 2017 :
Groupes de travail
complémentaires sur les
publics cibles du PRAPS

Décembre 2017 :
Validation de
l'architecture du
PRAPS en COFIL

Les critères de ciblage des publics PRAPS



Les publics cibles PRAPS



L'articulation avec le Schéma Régional de Santé

Le programme d'actions du PRAPS s'inscrit dans certains des objectifs du SRS :

Mieux Vivre
Objectif 2

Mieux soigner et prendre en charge
Objectifs 4 et 6

Mieux accompagner
Objectifs 7 et 8

Axe 1 : Mieux connaître les problématiques de santé des populations concernées et renforcer la connaissance et les compétences des acteurs

9 actions

Il s'agira dans les 5 ans :

- 1.1 Recenser, identifier et diffuser les dispositifs, données, études et enquêtes existants
- 1.2 Mener de nouvelles études pour améliorer la connaissance des besoins
- 1.3 Renforcer la formation et les compétences des professionnels pour améliorer le repérage puis l'orientation

Il s'agira dans les 5 ans :

- 2.1 Développer des actions et dispositifs de prévention adaptés pour les populations cibles du PRAPS
- 2.2 Soutenir le développement d'actions/dispositifs innovants et de proximité
- 2.3 Accompagner les publics PRAPS à être acteurs de leur santé
- 2.4 Informer, sensibiliser et faire connaître les dispositifs de prévention existants

Axe 2 : Renforcer et faciliter l'accès à la prévention auprès des populations cibles

14 actions

Axe 3 : Garantir un accès aux soins effectifs

14 actions

Il s'agira dans les 5 ans :

- 3.1 Favoriser et renforcer l'accès aux droits
- 3.2 Organiser et adapter l'offre de soins et son accessibilité pour les publics cibles du PRAPS
- 3.3 Améliorer l'accessibilité aux soins et l'accompagnement vers les dispositifs et l'offre existants

Il s'agira dans les 5 ans :

- 4.1 Développer les outils facilitant la coordination des acteurs et limiter les ruptures de parcours des publics cibles du PRAPS
- 4.2 Renforcer le travail partenarial, l'interconnaissance des acteurs et améliorer la coordination à l'échelle régionale et locale

Axe 4 : Assurer la coordination des acteurs

13 actions



Articulation avec la Stratégie Nationale de Santé

Axe 1 : Mettre en place une politique de promotion de la santé incluant la prévention dans tous les milieux et tout au long de la vie

A – Promouvoir les comportements favorables à la santé

- SRS – Objectifs 1.2, 2.1 et 2.2
- SRS – Parcours Enfants/Jeunes, Personnes en situation de handicap (PH), Personnes âgées (PA), Addictions
- PRAPS – Axe 3

B – Promouvoir des conditions de vie et de travail favorables à la santé et maîtriser les risques environnementaux

- SRS – Objectifs 1.2, et 5.1

C – Mobiliser les outils de prévention du système de santé

- SRS – Objectifs 1.1 et 2.2
- SRS – Parcours Cancer, Maladies Chroniques (obésité, diabète, IRCT), PSH et PA

Axe 2 : Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé

A – Lever les obstacles sociaux et économiques à l'accès au système de soins

- SRS – Objectif 7.2 + Parcours Enfants/Jeunes, PH
- PRAPS – Axe 3

B – Garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire

- SRS – Objectifs 3.2, 7.3 et 8

Axe 4 : Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers

A – Soutenir la recherche et l'innovation

- SRS – Objectifs 4.3, 4.5, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 8.3 et 8.4
- SRS – Parcours Maladies chroniques (obésité), Addictions

B – Soutenir la recherche et l'innovation

- SRS – Objectifs 1.3 et 8.2

C – Agir au niveau européen et sur la scène internationale

- SRS – Objectif 8.4

Priorités spécifiques

Politique de santé de l'enfant, de l'adolescent et du jeune

- SRS – Objectif 2.1
- SRS – Parcours Femmes enceintes et nouveau-nés, Enfants et jeunes, Maladies chroniques, PH
- PRAPS – Jeunes en difficulté, personnes victimes de violence, personnes en perte d'autonomie

Outre-Mer

- SRS – Objectifs 3.1, 3.3, 4.1, 4.3, 4.5, 5.1, 5.2, 6.1 et 8.4
Parcours Femmes enceintes/nouveau-nés, Maladies chroniques

Guadeloupe-Martinique

- SRS – Objectifs 1.2 et 6.1
- SRS – Parcours Femmes enceintes et nouveau-nés



Articulation avec le Plan d'Égalité d'Accès aux Soins

Axe 1 : Renforcer l'offre dans les territoires au service des patients

- SRS – Objectifs 3.2, 3.3, 4.5 et 7.1

Axe 2 : Mettre en œuvre la révolution numérique en santé pour abolir les distances

- SRS – Objectif 7.3

Axe 3 : Améliorer l'organisation des professions de santé pour assurer une permanence soignante pérenne et continue

- SRS – Objectifs 3.2, 7.1 et 8.1

Axe 4 : Faire confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover dans le cadre d'une responsabilité territoriale

- SRS – Objectif 1.3



Articulation avec le Plan de Transformation du Système de Soins

1. Prévention

- SRS – Objectifs 2.2, 4.2 et Parcours Santé Mentale, Addictions, Maladies chroniques et PA

2. Structuration de l'offre de soins

- SRS – Objectifs 4.2 et 8.1 – Parcours PA

3. Pertinence et efficacité des produits de santé

- SRS – Objectif 8.3

4. Pertinence et qualité des actes

- SRS – Objectifs 4.1, 8.3

5. Pertinence et efficacité des prescriptions d'arrêt de travail et de transports

- SRS – Objectif 4.5